



## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET 2023 COMMUNE DE LANSARGUES**

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes réalisées du compte administratif, afin de permettre à la population de la commune de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires et d'en saisir les enjeux. Cette note, qui répond à une obligation pour la commune, est consultable sur son site internet (<https://www.lansargues.fr>).

### **I. CONTEXTE GENERAL**

Le compte administratif 2023 du budget principal retrace les réalisations effectivement menées par la commune dans le cadre de ses orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réelles sur l'exercice budgétaire du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Ce compte administratif tenu par l'ordonnateur (le Maire) est en parfaite concordance avec le compte de gestion tenu par le receveur de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré entre chaque section en recettes et en dépenses, le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est réalisé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui permet d'alimenter la section d'investissement. Cet excédent de fonctionnement, selon la décision du conseil municipal, sera reporté en tout ou partie en investissement pour couvrir à minima le remboursement de capital de la dette et participer également au financement des différents programmes d'investissement.

L'année budgétaire 2023 a été rythmée par différentes étapes :

- Vote du budget primitif 2023 : le 14 avril 2023 ;
- Vote de la décision modificative n°1 : le 12 juin 2023 ;
- Vote de la décision modificative n°2 : le 25 septembre 2023 ;
- Vote de la décision modificative n°3 : le 04 décembre 2023.

### **II. ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le compte administratif voté en séance publique du conseil municipal le 11 mars 2024 fait ressortir :

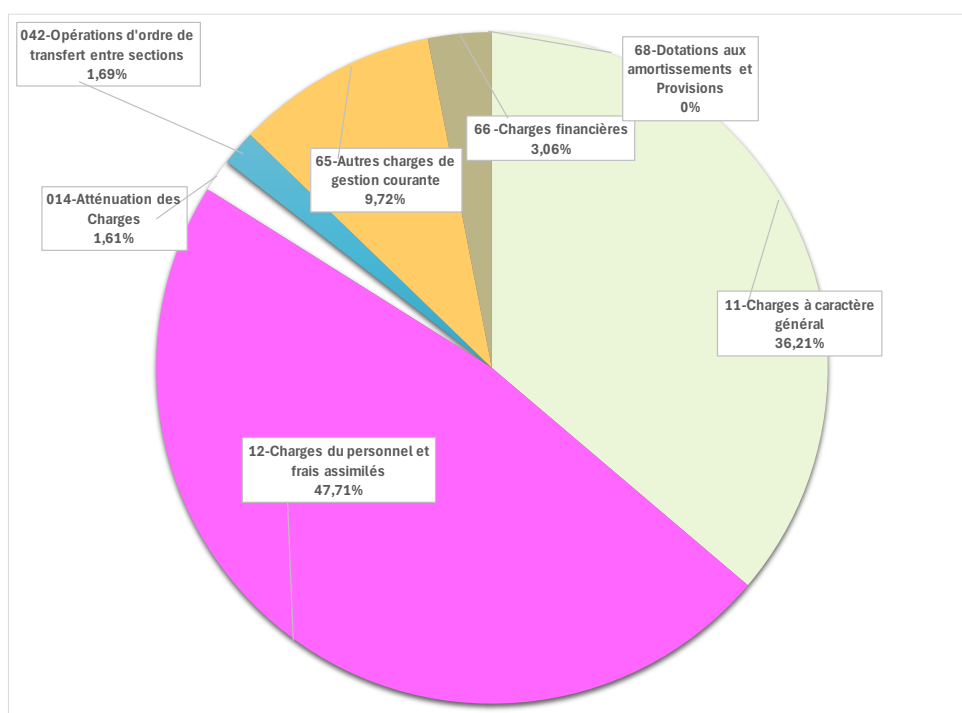
- Une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement (chapitres 011 et 012) et des recettes de fonctionnement exceptionnelles (encaissement d'un deuxième acompte sur boni de l'opération de la ZAC des Conques) permettant de dégager un résultat d'exécution 2023 de 883 345,87 € ; et ce malgré le contexte économique inflationniste ;
- Une absence de hausse des taux de la fiscalité communale ;

- Une politique volontariste en matière d'investissement, planifiée dans le temps (PPI mis en place en 2020), axée en 2023 principalement sur l'acquisition de la maison de maître situé sur la place Saint Jean pour accueillir le siège de la nouvelle mairie, la réalisation de travaux de requalification des espaces publics autour de l'Eglise et du boulo-drome, la réalisation de travaux d'économie d'énergie (avec la mise en place de luminaires LED aux écoles et le remplacement de menuiseries extérieures) et enfin divers travaux de réfection de voiries et d'aménagement de ronds-points (rond-point du collège et rond-point de Scamandre).

## 1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à **2 358 143,64 €**, regroupent les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats et fournitures diverses, les prestations de services, les subventions versées aux différentes associations communales et les intérêts des emprunts en cours.

Chapitres	Libellés	Réalisé 2022 (CA)	Prévisions 2023* (BP+DM)	Réalisé 2023 (CA)
11	Charges à caractère général	634 724,68	992 972,00	853 769,14
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 112 127,86	1 175 709,00	1 125 178,77
14	Atténuation de produits	30 507,00	37 975,00	37 975,00
023	Virement à la section d'investissement		938 940,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 761,00	24 809,00	39 808,11
65	Autres charges de gestion courante	212 195,09	253 540,00	229 228,68
66	Charges financières	67 369,69	73 100,00	72 183,93
		<b>2 448 565,32</b>	<b>3 497 045,00</b>	<b>2 358 143,64</b>

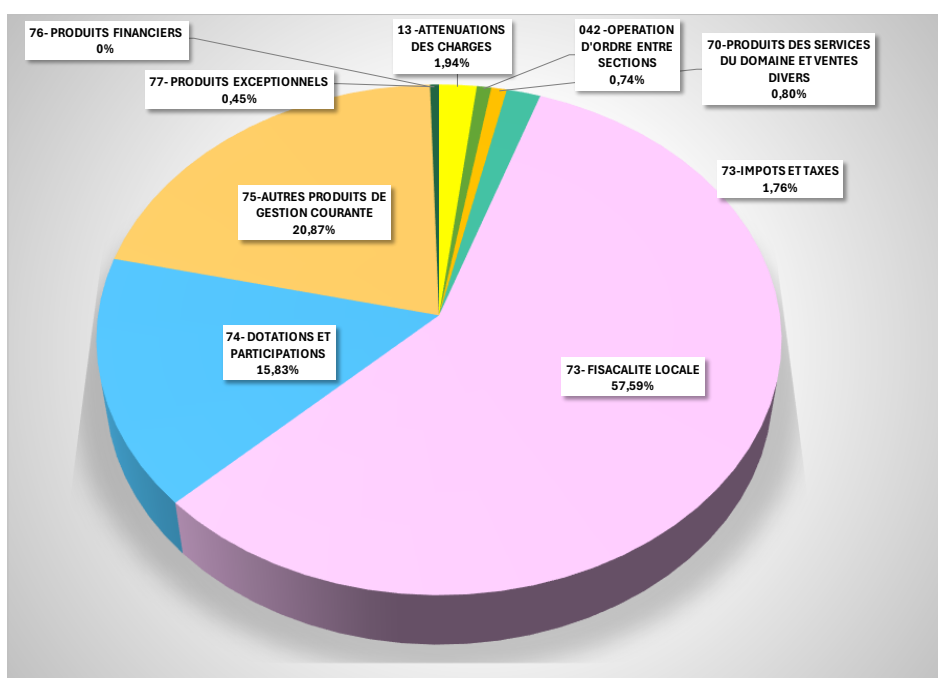


**Les recettes de fonctionnement** qui s'élèvent à **3 241 489,51 €**, regroupent tous les encaissements des différentes prestations mises à disposition aux habitants de la commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et diverses aides.

Les principales ressources pour la commune proviennent de :

- a. De la fiscalité locale :
  - Impôts directs locaux : 1 588 566 €
  - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 143 700 €
  - Taxe sur la consommation finale d'électricité : 96 128 €
- b. Des dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP) : 413 295 €
- c. L'attribution de compensation de l'Agglomération du Pays de l'Or : 57 012 €
- d. L'encaissement d'un deuxième acompte sur boni de l'opération de la ZAC des Conques (600 000 €)

Chapitres	Libellés	Réalisé 2022 (CA)	Prévisions 2023 (BP+DM)	Réalisé 2023 (CA)
002	Résultat de fonctionnement reporté		350 000,00	
13	Atténuation de charges	34 038,16	47 188,00	63 005,05
42	Opérations d'ordre entre sections	16 087,00	24 130,00	24 130,00
70	Produits de service du domaine et ventes diverses	27 983,74	21 272,00	26 051,32
73	Impôts et taxes	1 782 720,53	57 012,00	57 012,00
731	Fiscalité locale		1 880 957,00	1 866 613,69
74	Dotations, subventions et participations	506 333,55	439 546,00	513 028,03
75	Autres produits de gestion courante	64 841,17	676 930,00	676 649,42
76	Produits financiers	0,00	10,00	0,00
77	Produits exceptionnels	792 037,02	0,00	15 000,00
		<b>2 283 279,95</b>	<b>2 940 723,00</b>	<b>3 241 489,51</b>



## Le résultat de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	3 241 489,51 €
Dépenses de fonctionnement :	2 358 143,64 €
<b>Solde d'exécution 2023 :</b>	<b>883 345,87 €</b>
Excédent reporté de 2022 :	350 000,00 €
<b>Résultat de clôture 2023 :</b>	<b>1 233 345,87 €</b>

## 2. La section d'investissement

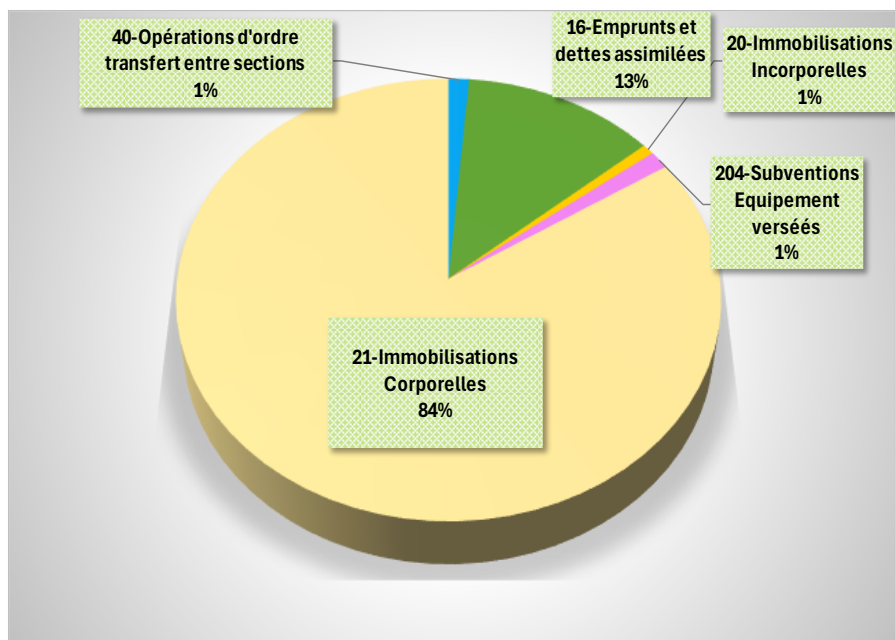
Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 823 184,06 €**.

Les principaux investissements 2023 réalisés concernent :

Acquisition maison de maître dite maison « Royer », place Saint-Jean + frais notaire	522 164,29 €
Travaux de requalification des espaces publics autour de l'Eglise	527 967,96 €
Réfection du boulodrome (terrains et bâti)	81 296,16 €
Réfection de la rue du lotissement du Coquillon	58 949,10 €
Réfection du chemin de la Fontaine	51 518,22 €
Réfection partielle du chemin de Tartuguières	37 860,00 €
Réfection d'une partie de la rue Saint Jean	33 432,60 €
Mise en place d'un ralentisseur chemin de Sommières	10 401,00 €
Mise en place de luminaires LED aux écoles	34 760,40 €
Achat de matériel informatique (renouvellement postes et serveur)	30 160,48 €
Réalisation de la sculpture du taureau Scamandre	16 240,00 €
Aménagement de 2 ronds-points (rond-point du collège et rond-point de Scamandre)	14 240,00 €

D'autres dépenses d'investissement correspondant à des travaux qui ont été engagés sur l'exercice 2023 et qui n'ont pu être réalisés et réglés totalement sur cet exercice, seront reportées sur l'exercice 2024 dans les restes à réaliser.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2023 (BP+DM)	Réalisé 2023 (CA)	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution section investissement report	66 135,81		
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	24 130,00	24 130,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	234 490,00	228 543,38	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 965,82	14 260,50	40 075,36
204	Subventions d'équipement versées	24 130,00	24 130,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 182 943,37	1 532 120,18	619 186,41
		<b>2 592 795,00</b>	<b>1 823 184,06</b>	<b>659 261,77</b>



**Les recettes d'investissement** qui s'élèvent à **1 378 410,07 €**, proviennent principalement du reversement de l'excédent du Compte Administratif 2022, des taxes d'aménagement, du remboursement de TVA, des subventions versées principalement par le Département, l'Etat et la Région.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2023 (BP+DM)	Réalisé 2023 (CA)	Restes à réaliser
021	Virement de la section de fonctionnement	938 940,00		
024	Produits de cessions d'immobilisations	15 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 804,00	39 808,11	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	668 976,91	651 816,73	0,00
13	Subventions d'investissement	408 129,89	164 605,23	312 650,54
16	Emprunts et dettes assimilées	521 500,00	522 180,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 439,20	0,00	0,00
		<b>2 592 795,00</b>	<b>1 378 410,07</b>	<b>312 650,54</b>

**Le résultat d'investissement :**

Recettes d'investissement	1 378 410,07 €
Dépenses d'investissement :	1 823 184,06 €
<b>Solde d'exécution 2023 :</b>	- 444 773,99 €
Résultat d'investissement reporté 2022 :	- 66 135,81 €
<b>Résultat de clôture 2023 :</b>	<b>- 510 909,80 €</b>

**3. Le résultat de clôture de l'exercice 2023 :**

Résultat de clôture – Fonctionnement :	1 233 345,87 €
Résultat de clôture – Investissement :	- 510 909,80 €
<b>Résultat global de clôture d'exercice 2022 :</b>	<b>722 436,07 €</b>

### III. AFFECTATION DU RESULTAT :

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice tenant compte du résultat de fonctionnement de n-2.

Après avoir constaté le résultat affectable et le besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil municipal a décidé en séance du 11 mars 2024 a décidé d'affecter le résultat 2023 comme suit :

#### Section de fonctionnement

c/002 – Résultat de fonctionnement reporté : 150 000 €

#### Section d'investissement

c/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 083 345,87 €

### IV. RATIOS

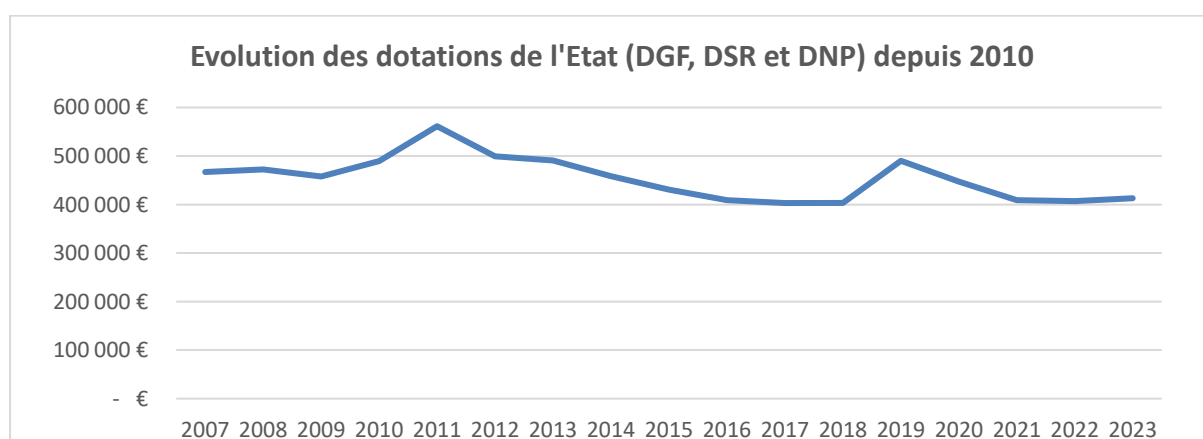
La population totale de la Commune en 2023 est de 3 151 habitants (source INSEE/DGFP)

#### 1. Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) / population

Les recettes visées correspondent à l'ensemble des recettes réelles de l'exercice 2023 et représentent 826€ / habitant (1021 €/habitant avec les recettes exceptionnelles).

#### 2. Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations, qui sont la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités, correspondent aux recettes enregistrées dans l'article 741 (DGF, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) et représentent pour 2023 un montant de 413.295 € soit 131 € / habitant (130 €/habitant en 2022).



#### 3. Produits des impositions locales / population

Les impositions directes comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties représentent un montant de 506€/habitant.

#### 4. Dépenses réelles de fonctionnement / population

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses liées au fonctionnement de la commune et représentent : 736€ /habitant.

#### **5. Dépenses de personnel et frais assimilés / dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses de personnel correspondent aux dépenses liées et globalisées du chapitre 12 (charges de personnels et frais assimilés » ; représentent 48,5% des dépenses réelles de fonctionnement et 357€/habitant.

#### **6. Dépenses d'équipement brut / population**

Ces dépenses d'équipement brut comprennent des dépenses d'immobilisations incorporelles, corporelles, des travaux en cours (RAR) et représentent : 700€ /habitant.

#### **7. La capacité d'autofinancement brute (CAF)**

Cette capacité d'autofinancement appelé également épargne brute, correspond au résultat entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et représente pour 2023 un montant de 883 345,87 € soit 280€/habitant.

#### **8. La capacité de désendettement**

Cette capacité de désendettement correspond au nombre d'années requis pour rembourser totalement le capital de la dette par mobilisation et affectation en totalité de l'épargne brute annuelle.

- Endettement (restant dû en capital) au 31/12/2023 : 2 864 836,35 € soit 909€/habitant
- Ratio de désendettement : 3 ans et 3 mois.